Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_074-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, Mme GÜNEY Lorène, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. BOUDOU Laurent, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, Mme LE CALVEZ Florence, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATIONS : M. MATHÉ Jacques à M. LIRZIN Yvon
M. POUGNARD Xavier à M. BOUDOU Laurent
Mme GRIS Chantal à Mme GÜNEY Lorène
M. DUFOUIN Eric à Mme TRANVOUEZ Anne
Mme ALLAIN Pascale à M. GUILBAUD Alexandre

SECRÉTAIRE : Madame CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 18 **Pouvoirs :** 5 **Votants : 23**

DCM_2026_074	**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant, et que l'organisation du travail de chaque poste est définie ou réajustée lors de chaque nouveau recrutement puis mise à jour, le cas échéant, annuellement.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des évolutions de carrière, la responsable des Hébergements touristiques peut bénéficier d'un avancement dans le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe, tandis que la cheffe d'équipe et un agent (en fin de carrière) des Espaces Verts peuvent prétendre à l'accès au cadre d'emplois des Agents de maîtrise.

Compte tenu de leur engagement professionnel et de leur manière de servir, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit, pour permettre la mise en œuvre de ces promotions :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_074-DE

Hébergements touristiques :
Suppression d'un grade d'Adjoint technique et création d'un grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, à temps complet (35h/s).
Centre technique – Espaces Verts :
Suppression de deux grades d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe et création de deux grades d'Agent de Maîtrise, à temps complet (35h/s).

ENTENDU l'exposé,

VU la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux,

VU le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

VU la délibération n° 2025_091 du Conseil municipal, en date du 24 novembre 2025, modifiant le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la Commune en raison des promotions de carrière,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

Modification du tableau des effectifs de la Commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_074-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DATE D'EFFET	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	
			Quantité	Durée hebdomadaire	Quantité	Durée hebdomadaire
I. EMPLOI(S) FONCTIONNEL(S)						
1	Directeur Général des Services (cadre A)		1	TC		
II. CADRES D'EMPLOIS						
SERVICE ADMINISTRATIF						
1	Attaché		1	TC		
1	Rédacteur principal de 1ère classe		2	TC		
4	Adjoint administratif principal de 1ère classe		4	TC		
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe		1	TC		
1	Adjoint administratif		2	TC		
SERVICE POLICE - ASVP						
1	Brigadier				1	TC
1	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	TC		
1	Adjoint technique		1	TC		
SERVICE DES SPORTS / CENTRE NAUTIQUE						
2	Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe		2	TC		
1	Educateur principal de 2ème classe				1	TC
3	Educateurs A.P.S.		3	TC		
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	28H00		
SERVICE TECHNIQUE						
1	Ingénieur principal		1	TC		
1	Technicien		1	TC		
1	Agent de maîtrise principal		1	TC		
3	**Agent de maîtrise**		**3**	**TC**		
2	**Adjoint technique principal de 1ère classe**		**2**	**TC**		
3	Adjoint technique principal de 2ème classe		3	TC		
3	Adjoint technique		2	TC	1	TC
ACTIVITES PORTUAIRES						
1	Adjoint technique		1	TC		

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_074-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DATE D'EFFET	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	
			Quantité	Durée hebdomadaire	Quantité	Durée hebdomadaire
SERVICE EDUCATION / RESTAURATION SCOLAIRE						
1	A.T.S.E.M principal de 1ère classe		1	30H15		
2	Adjoint technique		1	35H00		
1	Adjoint technique		1	24H30		
1	Adjoint technique principal de 2ème classe		1	35h00		
1	Adjoint technique principal de 2ème classe		1	28H00		
1	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	28h00		
1	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	29h30		
1	Opérateur des A.P.S.		1	35h00		
MEDIATHEQUE						
1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		1	TC		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES						
1	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	TC		
1	**Adjoint technique principal de 2ème classe**		**1**	**TC**		
1	**Adjoint technique**		**1**	**TC**		
SERVICE ENTRETIEN						
1	Adjoint technique		1	28h00		
1	Adjoint technique		1	35H00		

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_074-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité, par 23 voix POUR,** les modifications du tableau des effectifs des emplois communaux comme susmentionnées, à compter du **1er juillet 2026** ;

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.